

Désignation de l'entreprise : A.PAVIOT EMBALLAGES							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	382 929	FH		FI	382 929	326 550	
		FJ	382 929	FK		FL	382 929	326 550	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	138	573	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	383 067	327 123	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	115 667	110 654	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	20 928	22 151	
	Salaires et traitements *					FY	139 234	140 711	
	Charges sociales (10)					FZ	102 599	96 313	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	30 752	29 961	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	409 180	399 791
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(26 113)	(72 668)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)			GH	218 222	206 376	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	544 665	115 968	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	544 665	115 968	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 986	4 433	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	2 986	4 433	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	541 679	111 535	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	733 788	245 243	

Désignation de l'entreprise A.PAVIOT EMBALLAGES										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		184 695	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		184 695	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		(184 695)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	45 536	18 384	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 145 954	649 467	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	457 702	607 303	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	688 252	42 164	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	544 665	115 968	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK		96	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								A2	102 599	96 313	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives		A6	53 672	obligatoires		A9	48 927				
		dont cotisations facultatives Madelin		A7	53 672	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N		
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs		



Expertise comptable
Audit, Conseil et Social

A. PAVIOT EMBALLAGES
SARL au capital de 1 750 000 euros

Siège social : 8 rue du Vercors
69960 CORBAS

481 243 392 RCS LYON



ORIAL

EXPERTISE COMPTABLE ET
COMMISSARIAT AUX COMPTES

SIÈGE SOCIAL

12-15, quai du Commerce
69336 Lyon cedex 09
Tél. 04 78 43 45 55

BUREAU

167, rue Charles Germain
69400 Villefranche s/ Saône
Tél. 04 74 68 37 43

ORIAL PARIS

EXPERTISE COMPTABLE ET
COMMISSARIAT AUX COMPTES

6 rue de Bassano
75116 Paris
Tél. 01 40 17 05 47



**ORIAL
PROVENCE**

EXPERTISE COMPTABLE

18 Route d'Orange
84600 Valréas
Tél. 04 90 35 05 97

SARL A. PAVIOT EMBALLAGES

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2023

Ce document contient 19 pages

Membre du réseau



www.orial.fr

S.A.S. au capital de 3 762 911 € - RCS Lyon 444 674 816

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom.
Membre du groupe Oriale inscrit à l'Ordre des Experts Comptables des régions : Auvergne Rhône-Alpes, Paris Ile de France, Provence Alpes Côtes d'Azur et aux
Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom et de Paris.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2023

A l'Assemblée Générale,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. PAVIOT EMBALLAGES relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, de l'ouverture de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et notamment pour ce qui concerne :

Le principal actif de la société étant composé de titres de participation, nous nous sommes assurés que la valorisation de ces titres était conforme à la description qui en est faite dans l'annexe ainsi que du bien fondé de l'absence de dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

VI- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 14 septembre 2023

Pour SAS ORIAL
Commissaire aux Comptes



C. ROBILLARD
Fondé de Pouvoirs

Bilan Actif

		31/03/2023			31/03/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions	449 000	240 522	208 478	238 411
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	27 253	22 901	4 351	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	2 231 873		2 231 873	2 231 873
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	2 708 126	263 424	2 444 703	2 470 285
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	54 420		54 420	16 200
	Autres créances	271 506		271 506	509 746
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	546 825		546 825	162 326
	Charges constatées d'avance	13 183		13 183	3 491
	TOTAL (III)	885 934		885 934	691 763
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 594 060	263 424	3 330 637	3 162 048

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/03/2023	31/03/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 750 000	1 750 000
	RESERVES		
	Réserve légale	102 108	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	546 508	698 451
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	688 252	42 164
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	3 086 868	2 590 616
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	108 888	169 623
	Emprunts et dettes financières divers (3)	64 167	31 986
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 238	18 993
	Dettes fiscales et sociales	54 136	350 830
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	340	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	243 769	571 432
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 330 637	3 162 048
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	688 252,17	42 164,39
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	189 100	463 115
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	532	401
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

		31/03/2023		31/03/2022	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises Production vendue (Biens) Production vendue (Services et Travaux)	382 929	100,00	326 550	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	382 929	100,00	326 550	100,00
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits	138	0,04	573	0,18
	Total des produits d'exploitation	383 067	100,04	327 123	100,18
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales du personnel Cotisations personnelles de l'exploitant Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Autres charges	115 667 20 928 139 234 102 599 30 752	30,21 5,47 36,36 26,79 8,03	110 654 22 151 140 711 96 313 29 961	33,89 6,78 43,09 29,49 9,18
	Total des charges d'exploitation	409 180	106,86	399 791	122,43
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(26 113)	-6,82	(72 668)	-22,25
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	218 222 544 665	56,99 142,24	206 376 115 968	63,20 35,51
	Total des produits financiers	544 665	142,24	115 968	35,51
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 986	0,78	4 433	1,36
	Total des charges financières	2 986	0,78	4 433	1,36
	RESULTAT FINANCIER	541 679	141,46	111 535	34,16
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	733 788	191,63	245 243	75,10
	Total des produits exceptionnels Total des charges exceptionnelles RESULTAT EXCEPTIONNEL			184 695 (184 695)	56,56 -56,56
	PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES	45 536	11,89	18 384	5,63
TOTAL DES PRODUITS		1 145 954	299,26	649 467	198,89
TOTAL DES CHARGES		457 702	119,53	607 303	185,98
RESULTAT DE L'EXERCICE		688 252	179,73	42 164	12,91

Règles et Méthodes Comptables

Introduction

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 330 637** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 145 954** euros et un total **charges** de **457 702** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **688 252** euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le **01/04/2022** et clôturés le **31/03/2023**, ayant une durée de **12** mois.

Ces comptes annuels ont été établis le 13/07/2023 par le dirigeant de la société.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020 relatif au plan comptable général, et des méthodes décrites ci-après.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases:

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté au cours de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Depuis le 1er janvier 2005, les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition tandis que les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

La société fait application des dispositions du CRC 2002-10, relatives à l'amortissement selon la durée d'utilisation des biens et non selon les usages, pour toutes ses nouvelles acquisitions depuis le 1er janvier 2005.

La société ne dispose d'aucune immobilisation décomposable conformément aux dispositions du CRC 2004-06.

Actifs non amortissables :

Lorsque la valeur d'inventaire des actifs non amortissables est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon les plans suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------|
| - Construction bâtiment, | Linéaire 15 ans, |
| - Installation générales, | Linéaire 5 ans, |
| - Mobilier, | Linéaire 4 ans, |

Immobilisations financières

Les titres de participations sont évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis.

Eu égard aux dispositions prévues par les articles 321-10 et 321-15 du PCG, la société a opté pour le rattachement au coût d'acquisition des immobilisations financières des frais d'acquisition tels que les droits de mutations, honoraires, commissions, frais d'actes et autres frais visés dans l'avis n°2006 du 7 juin 2006 du comité d'urgence du conseil national de la comptabilité.

A l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Dépréciation :

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participations est inférieure à la valeur brute desdits actifs, il est constitué une provision pour dépréciation.

La valeur d'inventaire est calculée à partir de différentes méthodes faisant référence à des transactions et/ou à des valeurs patrimoniales et de rentabilité afin d'apprécier l'opportunité de constituer une provision pour dépréciation.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Plus généralement, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour atteindre son obligation.

Les provisions devenues sans objet au cours de l'exercice sont rapportées au résultat.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est ventilé comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| - honoraires au titre du contrôle légal des comptes : | 2 294 euros |
| - honoraires au titre des conseils et prestations : | Néant |

Intégration fiscale

Depuis le 1er avril 2005, la société A.PAVIOT EMBALLAGES est tête de groupe intégré comportant deux sociétés filles:

- La SAS PAPIERS A.PAVIOT (Intégrée depuis le 1er avril 2005)
- La SARL AUVERGNE IMPRESSION (Intégrée depuis le 1er Avril 2007)

Règles et Méthodes Comptables

Impact de la guerre en Ukraine

L'émergence d'un conflit armé entre l'Ukraine et la Russie en février 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial.

Cependant la guerre en Ukraine n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société. Notre société et ses filiales œuvrent principalement sur le marché national et n'entretiennent pas de lien direct avec des acteurs basés en Ukraine, elles sont peu exposées par le conflit opposant les deux pays. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	449 000					449 000
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	1 083		5 170			6 253
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	21 000					21 000
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		471 083		5 170			476 253
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	2 231 873					2 231 873
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 231 873					2 231 873
TOTAL		2 702 956		5 170			2 708 126

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	210 589	29 933		240 522
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 083	819		1 901
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	21 000			21 000
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	232 672	30 752		263 424
TOTAL	232 672	30 752		263 424

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Capital social

		31/03/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		27 380,00	63,9153	1 750 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		27 380,00	63,9153	1 750 000,00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Créances et Dettes

		31/03/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	54 420	54 420	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	909	909	
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 249	3 249	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	258 351	258 351	
	Débiteurs divers	8 998	8 998	
	Charges constatées d'avances	13 183	13 183	
TOTAL DES CREANCES		339 109	339 109	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	532	532		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	108 356	53 687	54 669	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	16 238	16 238		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	229	229		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 202	12 202		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	41 705	41 705		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	64 167	64 167		
	Autres dettes	340	340		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		243 769	189 100	54 669	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		60 845			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		3 054			

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Charges à payer

31/03/2023

Total des Charges à payer		11 095
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		572
INTERETS A PAYER SUR EMPRUNT	40	
INTERETS COURUS A PAYER	532	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 265
FOURNISSEUR FG FRES NON PARVEN	8 265	
Dettes fiscales et sociales		2 258
CHARGES GERANT A RECEVOIR	229	
ETAT CHARGES CET A PAYER	1 524	
ETAT TAXE FONCIERE A PAYER	327	
ETAT TAXE HABITATION A PAYER	178	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Charges et Produits constatés d'avance

	31/03/2023	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		13 183	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		13 183	

Filiales et participations

31/03/2023

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
PAPIERS A.PAVIOT	1 000 000	6 582 664	96,00	1 824 000	1 824 000
AUVERGNE IMPRESSION	150 000	1 155 415	100,00	217 802	217 802
SCI PAVIOT	850	269 214	100,00	90 111	90 111
2. Participations (10 à 50 %)					
FRANCOISE PAVIOT	266 640	996 495	25,00	99 960	99 960
1. Filiales (Plus de 50 %)					
PAPIERS A.PAVIOT			19 732 271	1 341 879	
AUVERGNE IMPRESSION			2 615 463	296 268	
SCI PAVIOT			368 241	268 364	
2. Participations (10 à 50 %)					
FRANCOISE PAVIOT			2 242 951	62 606	
B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023**

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion de trésorerie

Personnes concernées : Alexandre Paviot, gérant de la société A. PAVIOT EMBALLAGES, elle-même présidente de la société PAPIERS A. PAVIOT, et gérant de la société AUVERGNE IMPRESSION.

Nature et objet : Une convention de gestion de trésorerie a été conclue entre les sociétés A. PAVIOT EMBALLAGES, PAPIERS A. PAVIOT et AUVERGNE IMPRESSION en date du 31 octobre 2017. Un avenant a été conclu en date du 1^{er} avril 2021 afin d'intégrer la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PAVIOT.

Modalités : A ce titre, la société A. PAVIOT EMBALLAGES a comptabilisé les intérêts de comptes courant suivant, correspond à une rémunération au taux de 2.58%

- PAPIERS A. PAVIOT - charge d'intérêts pour 2 209.37 € sur l'exercice.
- AUVERGNE IMPRESSION - charge d'intérêts pour 115.86 € sur l'exercice.
- SCI PAVIOT - charge d'intérêts pour 5 692.11 € sur l'exercice.

Convention d'intégration fiscale

Personnes concernées : Alexandre Paviot, gérant de la société A. PAVIOT EMBALLAGES, elle-même présidente de la société PAPIERS A. PAVIOT, et gérant de la société AUVERGNE IMPRESSION.

Nature et objet : Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre les sociétés A. PAVIOT EMBALLAGES, PAPIERS A. PAVIOT et AUVERGNE IMPRESSION en date du 1er avril 2007.

Fait à Lyon, le 14 septembre 2023

Pour SAS ORIAL

Commissaire aux Comptes



C. ROBILLARD

Fondé de Pouvoirs

A. PAVIOT EMBALLAGES
Société à responsabilité limitée au capital de 1750 000 euros
Siège social : 8 rue du Vercors Zone Industrielle de Corbas – 69960 CORBAS
481 243 392 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 SEPTEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 688 252,17 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	688 252 euros
A la réserve légale	34 413 euros

Solde	653 839 euros
Un prélèvement sur le compte "autres réserves"	546 508 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	1 200 347 euros
Soit 43,84 euros par part	

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés, personnes physiques résidentes fiscales françaises, que :

1. En matière d'impôt sur le revenu :

1.1. Taxation

a. Principe

Les revenus distribués sont taxés au taux forfaitaire de 12,8% prévu par l'article 200 A du Code Général des Impôts.

b. Option

Chaque associé a la faculté d'opter pour l'imposition des revenus distribués, après application d'un abattement de 40 %, au barème progressif de l'impôt sur les revenus.

Cette option peut être souscrite individuellement par chaque associé lors de l'établissement de sa déclaration de revenus étant précisé que l'option est pour chaque associé globale et annuelle.

1.2. Modalités de paiements

a. Principe

Les revenus distribués font l'objet d'un prélèvement à la source de 12,8%, non libératoire.

b. Exception

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement à la source les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

2. En matière de prélèvements sociaux :

Il a en outre été rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui s'élèvent à ce jour à 17,2 % sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor au plus tard le 15 du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Les associés reconnaissent avoir été informés qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé « travailleur indépendant non agricole », son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux qui s'élèvent à ce jour à 17,2% pour la fraction des dividendes qui n'excède pas 10% du montant cumulé de sa quote-part du capital social et des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte-courant d'associé appréciés à la date de clôture de l'exercice qui précède la mise en paiement du dividende,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède 10% du montant cumulé de sa quote-part du capital social et des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte-courant d'associé appréciés à la date de clôture de l'exercice qui précède la mise en paiement du dividende.

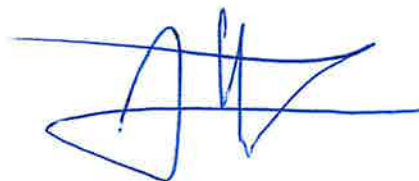
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Revenus distribués éligibles à la réfaction de 40 % (Article 158 CGI)
31/03/2023	142 000 €	142 000 €
22/06/2022	50 000 €	50 000 €
30/03/2022	100 000 €	100 000 €
15/03/2021	100 000 €	100 000 €
10/03/2020	100 000 €	100 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 septembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



A. PAVIOT EMBALLAGES

Société à responsabilité limitée au capital de 1750 000 euros

**Siège social : 8 rue du Vercors, Zone Industrielle de Corbas - 69960 CORBAS
481 243 392 RCS LYON**

Comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

Certifié conforme à l'original

Monsieur Alexandre PAVIOT

Gérant



Désignation de l'entreprise : A.PAVIOT EMBALLAGES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 8 rue du Vercors		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 8 1 2 4 3 3 9 2 0 0 0 1 8		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31032023						
		N-1 31032022						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	449 000	AC	240 522	208 478	238 411
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	27 253	AU	22 901	4 351	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	2 231 873	CV		2 231 873	2 231 873
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *		BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	2 708 126	BK	263 424	2 444 703	2 470 285	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	54 420	BY		54 420	16 200
		Autres créances (3)	BZ	271 506	CA		271 506	509 746
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	546 825	CG		546 825	162 326
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	13 183	CI		13 183	3 491
		TOTAL (III)	CJ	885 934	CK		885 934	691 763
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecart de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	3 594 060	1A	263 424	3 330 637	3 162 048	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise A.PAVIOT EMBALLAGES			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé: 1 750 000)	DA	1 750 000	1 750 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	102 108	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	546 508	698 451
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	688 252	42 164
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 086 868	2 590 616
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	108 888	169 623
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	64 167	31 986
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 238	18 993
	Dettes fiscales et sociales	DY	54 136	350 830
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	340	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	243 769	571 432	
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3 330 637	3 162 048	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	189 100	463 115
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	532	401	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Introduction

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 330 637** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 145 954** euros et un total **charges** de **457 702** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **688 252** euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le **01/04/2022** et clôturés le **31/03/2023**, ayant une durée de **12** mois.

Ces comptes annuels ont été établis le 13/07/2023 par le dirigeant de la société.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020 relatif au plan comptable général, et des méthodes décrites ci-après.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases:

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté au cours de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Depuis le 1er janvier 2005, les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition tandis que les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

La société fait application des dispositions du CRC 2002-10, relatives à l'amortissement selon la durée d'utilisation des biens et non selon les usages, pour toutes ses nouvelles acquisitions depuis le 1er janvier 2005.

La société ne dispose d'aucune immobilisation décomposable conformément aux dispositions du CRC 2004-06.

Actifs non amortissables :

Lorsque la valeur d'inventaire des actifs non amortissables est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon les plans suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------|
| - Construction bâtiment, | Linéaire 15 ans, |
| - Installation générales, | Linéaire 5 ans, |
| - Mobilier, | Linéaire 4 ans, |

Immobilisations financières

Les titres de participations sont évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis.

Eu égard aux dispositions prévues par les articles 321-10 et 321-15 du PCG, la société a opté pour le rattachement au coût d'acquisition des immobilisations financières des frais d'acquisition tels que les droits de mutations, honoraires, commissions, frais d'actes et autres frais visés dans l'avis n°2006 du 7 juin 2006 du comité d'urgence du conseil national de la comptabilité.

A l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Dépréciation :

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participations est inférieure à la valeur brute desdits actifs, il est constitué une provision pour dépréciation.

La valeur d'inventaire est calculée à partir de différentes méthodes faisant référence à des transactions et/ou à des valeurs patrimoniales et de rentabilité afin d'apprécier l'opportunité de constituer une provision pour dépréciation.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Plus généralement, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour atteindre son obligation.

Les provisions devenues sans objet au cours de l'exercice sont rapportées au résultat.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est ventilé comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| - honoraires au titre du contrôle légal des comptes : | 2 294 euros |
| - honoraires au titre des conseils et prestations : | Néant |

Intégration fiscale

Depuis le 1er avril 2005, la société A.PAVIOT EMBALLAGES est tête de groupe intégré comportant deux sociétés filles:

- La SAS PAPIERS A.PAVIOT (Intégrée depuis le 1er avril 2005)
- La SARL AUVERGNE IMPRESSION (Intégrée depuis le 1er Avril 2007)

Règles et Méthodes Comptables

Impact de la guerre en Ukraine

L'émergence d'un conflit armé entre l'Ukraine et la Russie en février 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial.

Cependant la guerre en Ukraine n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société. Notre société et ses filiales œuvrent principalement sur le marché national et n'entretiennent pas de lien direct avec des acteurs basés en Ukraine, elles sont peu exposées par le conflit opposant les deux pays. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.